**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 140 (1995)

Heft: 4

**Rubrik:** Revue des revues

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue des revues

Par Vicky Graf



## Protection civile,

11-12, 1994

Parallèlement à la réforme de l'armée, la réforme de la protection civile est entrée en vigueur le 1er janvier 1995. Elle a nécessité de nouvelles bases légales: remaniement total de l'ordonnance sur la protection civile et révision partielle de l'ordonnance sur les abris. La nouvelle ordonnance «accorde une attention particulière au partage des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes, ainsi qu'entre la protection civile et ses partenaires.

Le but poursuivi de cette réforme est de «permettre aux autorités de disposer en permanence d'un instrument d'intervention plus efficace, pouvant être engagé non seulement en cas de catastrophe ou dans toute autre situation extraordinaire survenant en temps de paix, mais encore en cas d'augmentation de la tension internationale». Il s'agissait «d'éviter le chevauchement des champs d'activité et d'obtenir un effet de synergie optimal».

Les cantons et les communes doivent informer la population des dangers qu'elle encourt, des possibilités de protection qui existent et des mesures à prendre en cas de danger.

«Les formations de sauvetage, qui représentent globalement 90 000 personnes astreintes à servir, soit près d'un quart des effectifs de la protection civile, recevront du matériel supplémentaire leur permettant de s'acquitter des tâches qu'implique l'aide en cas de catastrophe d'origine naturelle ou technique et dans d'autres situations extraordinaires, nouvelle mission prioritaire de la protection civile».

Les nouveaux équipements ont été choisis et testés en collaboration avec les troupes de sauvetage de l'armée et les corps de sapeurs-pompiers. Cependant, pour des raisons d'économie, l'équipement des membres de la protection civile se fera de manière échelonnée. «Malgré ces acquisitions indispensables à l'exécution d'une mission élargie, la mise en place de la nouvelle protection civile permet de réaliser de substantielles économies». Le financement de cette «assurance collective», qui ne représente que cent francs par personne et par année, est amenée encore à être restreinte.

## Armée et Défense,

(Union nationale des officiers de réserve), nov.-déc. 1994

Dans ce numéro, on peut lire au moins trois articles intéressants concernant les nouveaux matériels pour l'aviation, les forces françaises dans le monde et les forces de réserves.

L'aviation française a eu l'occasion d'employer, en Bosnie-Herzégovine, des systèmes de contre-mesures contre missiles qui se sont révélés très efficaces.

Le second article inventorie les forces françaises dans le monde et définit les raisons et les motivations de la France dans cette présence extérieure.

Cet article, intéressant à plus d'un titre, rappelle les critiques faites à la France lors de son intervention au Rwanda et les revirements d'opinion lors de son départ de ce pays.

Dans l'article sur les forces de réserves, on peut lire un extrait de l'allocution du colonel Jean Millour concernant les réformes structurelles de l'armée française. Il en ressort une observation, une critique et une invitation à prendre en compte un certain nombre d'éléments pour que le pays soit doté d'un appareil de défense efficace.

Pour le colonel Millour, il importe que les unités de réserves soient dotées de matériel moderne afin de rester compétitives face à des adversaires potentiels bien équipés, et que leur entraînement réponde aux exigences d'opérations stratégiques et opérationnelles en mutation.

### Défense nationale,

janvier 1995

Ces temps sont à plus d'un titre significatifs : ils nous révèlent, pour peu que les pensées ne nous effraient pas, comment notre époque et notre système fonctionnent.

L'article du général Eric de La Maisonneuve, «Guerre, défense et sécurité», est une pièce du puzzle de cette fin de siècle. Il s'interroge sur l'évolution des mentalités face aux notions de défense et de sécurité, partant sur l'emploi de la force et la notion de guerre.

Si l'histoire, en particulier celle de la France, s'est faite à coups d'épée. La guerre, après les deux conflits mondiaux, «loin d'être, selon la formule célèbre, la continuation de la politique par d'autres moyens, (est) devenue, par son caractère suicidaire, la négation de toute politique». Dès lors, il devenait important de changer de stratégie, et la France a adopté la dissuasion nucléaire, rendant les enchères de la guerre insupportable; de plus, elle a choisi comme complément une politique extérieure basée sur des liens étroits et qui débouche sur la construction européenne. Ainsi, pour la France, mais aussi pour nombre de pays, la politique de sécurité repose sur ces deux éléments, à quelques nuances près. Les conséquences d'une telle évolution sont considérables.

Il faut constamment animer et consolider ces deux composantes. Paradoxalement, «ce qui vaut pour une communauté de pays européens et pour une forme de guerre, ne vaut pas pour la plupart des Etats ni pour d'autres formes de conflits; les stratèges l'ont démontré depuis les années soixante: la dissuasion appelle la crise, loin de l'interdire, elle la contient, la détourne. Cette violence là ne se préoccupe ni des règles éprouvées de la guerre, ni de codes moraux: elle utilise tous les moyens à sa disposition.

Cette nouvelle situation de crises contraint la France, mais aussi les autres pays, l'ONU, l'Union européenne, à intervenir dans ces conflits d'un nouveau type: ils cherchent ainsi à éviter une contamination qui serait de nature à mettre en cause la sécurité des nations et ce qu'il reste de l'ordre international». Cependant, leurs forces armées ne sont pas très à l'aise dans la mesure où elles ont été préparées pour un autre type de conflit. Par conséquent, «il ne s'agit pas pour elles de maintenir un ordre qui n'existe plus, mais de tenter de rétablir la paix dans un contexte où les moyens de la guerre sont rarement visibles».

Les bases légales ne correspondent plus à la réalité. L'esprit de défense prime sur l'esprit de sécurité, et l'on

découvre que les politiques de défense, comme les organisations internationales, ne «permettent pas toujours de faire face aux crises». Aussi, il paraît urgent d'élaborer une politique de sécurité qui prenne en compte un plus grand nombre de menaces réelles de quelque nature que ce soit.

L'intervention des forces armées apparaît donc comme une nécessité, à la condition qu'il y ait de véritables objectifs politiques. Il faudrait, en effet, éviter des engagements qui privent les forces militaires d'effectuer ce pour quoi elles ont été formées, comme dans le cas de l'action humanitaire où elles sont soumises à des handicaps qui les empêchent d'être efficaces.

«Pour préparer la mise au point d'un futur système militaire apte à s'opposer efficacement à cette prolifération de conflit du «troisième type», il faut que soient respectés deux préalables: l'alerte et le renseignement. «La connaissance des causes profondes de la crise, la détection des signes annonciateurs du conflit doivent permettre d'agir en temps opportun avec des moyens adaptés. Ce «renseignement de crise» doit permettre la création d'un «véritable système de saisie des phénomènes contemporains».

«Ensuite, il faut que les forces appelées à remplir des missions de sécurité proprement dites soient adaptées aux conditions particulières des événements, et armées en conséquence, c'est-à-dire avec des armes plus perfectionnées.

Ce nouveau triptyque «renseignement – forces spéciales – armes de précision» pourrait inspirer un remodelage des forces de sécurité chargées de la prévention des crises ou de l'intervention limitée dans les conflits. L'Union européenne pourrait s'inspirer de cette logique, se dotant d'un système de sécurité actif, laissant le maintien de la paix à l'OTAN ou à des Etats.

Les systèmes de défense, qui assurent la paix ici, exacerbent les crise ailleurs, obligent, pour empêcher les guerres et leur engrenage, à étendre la sécurité partout. Si la défense est un acquis qu'il faut préserver, la sécurité reste à établir.

V. G.

50